Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie, des Finances
et de la Réforme de l'Administration
Administration des Douanes
et Impôts Indirects

المملكة المغربية
وزارة الإقتصاد والمالية وإصلاح الإدارة
إدارة الجمارك والضرائب غير المباشرة

Rabat, le 27 Mai 2020

Circulaire n°6052/300

OBJET : Régimes économiques en douane.
Dématérialisation des certificats de décharge.
Réf. : Circulaires n° 5712/300 du 03/10/2017 et 5724/300 du 28/11/2017.

Les circulaires visées en référence ont consacré la dématérialisation des actes de cautionnement établis par les banques pour la garantie des opérations de leur clientèle souscrites sous l'un des régimes économiques en douane (RED).

Dans ce cadre, des conventions ont été signées entre cette administration et les banques concernées prévoyant, entre autres, la communication à ces dernières, des déclarations cautionnées pour lesquelles un certificat de décharge total ou partiel a été attribué.

Poursuivant dans le même sens, il a été décidé d'étendre la dématérialisation aux certificats de décharge des comptes sous RED.

Ainsi, pour chaque compte RED qui se verra attribué un certificat de décharge total ou partiel, la banque caution sera immédiatement notifiée et recevra un fichier PDF correspondant au certificat de décharge délivré.

Il importe de préciser, à ce titre, que les certificats de décharge émis électroniquement ont la même valeur que ceux établis sur support papier et désengagent la caution et le soumissionnaire vis-à-vis de l'administration.

Ainsi, dès la réception du certificat de décharge électronique, la banque caution doit libérer, sans délai, l'opérateur de ses engagements à hauteur de la valeur déchargée et ce, sans que ce dernier n'ait à lui présenter physiquement un certificat de décharge visé par les services des douanes.

Par ailleurs et jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé, le service continue à délivrer aux opérateurs qui le demandent, le certificat de décharge sur support papier selon la procédure en vigueur.

Toute difficulté d'application sera signalée à l'Administration Centrale sous le timbre de la présente.

Le Directeur Général de
l'Administration des Douanes et
Impôts Indirects

Nabyl LAKHDAR

SGIA/Diffusion/27-05-20/10h10

شارع النخيل، حي الرياض – الرباط – المغرب • الهاتف: 00 90 57 537 212+ / 00 78 71 537 212+ • الرقم الإقتصادي: 080100 7000
الفاكس: 15/14 71 78 537 212+ • البريد الإلكتروني: adii@douane.gov.ma
Avenue Annakhil Hay Riad - Rabat - Maroc • Tél. : +212 537 71 78 00 / +212 537 57 90 00 • N° Economique : 080100 7000
Fax : +212 537 71 78 14/15 • E-mail : adii@douane.gov.ma